

DÉPARTEMENT
DE LA SAVOIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
d'Albertville

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune
AIME-LA-PLAGNE

de la Commune d'AIME-LA-PLAGNE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conformément à l'article 54 de la Loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Azélie Chenu - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Laétitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin

Excusés : Murielle Chenal - Sylviane Duchosal (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Marie Latapie (pouvoir à Hervé Chenu) - Marie Martinod

Absents : Franck Chenal - Amélie Viallet

Monsieur Anthony Destaing a été désigné secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 25

Date de convocation : 23 septembre 2022

Date publication : 6 octobre 2022

N°5B - VENTE DE L'APPARTEMENT COMMUNAL SIS DANS LE BATIMENT LE ST ANTOINE A AIME - PARCELLES B 2327 ET 2524

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est propriétaire d'un appartement dans la copropriété le St Antoine, logement, d'une superficie de 105 m² qui était mis à la disposition du trésorier. Elle indique que les services de la trésorerie ont maintenant déménagé et que ce logement n'est plus utilisé.

Elle précise que l'OPAC de la Savoie qui gère cette copropriété a été contacté et qu'il a fait savoir qu'il ne désirait pas acquérir ce bien.

Madame le Maire propose donc au Conseil municipal le principe de la mise en vente de ce logement, sis dans la copropriété le St Antoine sise sur les parcelles cadastrées section B n° 2327 et 2524 au prix minimum de 340 000 €, net pour la commune, en référence aux ventes intervenues sur le secteur et de charger les agences immobilières d'Aime de vendre ce bien.

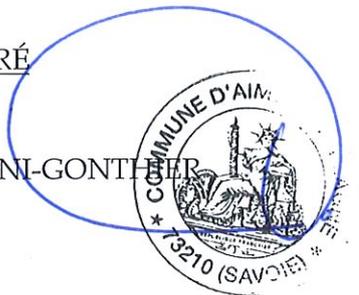
Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De vendre l'appartement communal sis dans la copropriété le St Antoine sur les parcelles cadastrées section B n° 2327 et 2524 au prix minimum de 340 000 € net pour la commune,
- De contracter avec les agences immobilières d'Aime pour la mise en vente de ce bien.

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIER



Le secrétaire de séance

Anthony DESTAING

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anthony DESTAING', written over the printed name.